

Informations de base	
<p>2022/2873(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Normes techniques de réglementation précisant les types de facteurs à prendre en considération pour l'évaluation du caractère approprié des pondérations de risque appliquées aux expositions garanties par un bien immobilier et les conditions à prendre en considération pour l'évaluation du caractère approprié des valeurs minimales de pertes en cas de défaut pour les expositions garanties par un bien immobilier</p> <p>Complétant 2011/0202(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2873(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Nature de la procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2011/0202(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/10232